

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
 O Prise en charge : pec@mupras.com
 O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Déclaration de Maladie

M22- 0028825

A 56459

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 6441

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : LAAMARTI MOHAMMED

Date de naissance : 09/06/1965

Adresse : Casablanca

Tél. : 0661060093 Total des frais engagés : 105229866 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : LAAMARTI Souad Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection synoviale

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 21/03/2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28/03/23	Colposcopie	Ks.	1000.00 D	

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE JARDIN Raia SEKKAT Docteur en Pharmacie Allantide, N° 102 Bis Polo Tél : 05 22 52 74 00	21.03.2023	38.30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
LABORATOIRE DE PATHOLOGIQUES IBN KHALDOUN 4, Bis Angle Bd. Abdelmalek Sellal et Rue Chahid Dabbekat Dr. A. BTEFEL	22/10/2023	PUSO	500 DA

AUXILIAIRES MEDICAUX						
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

Dr. Layachi - Tahiri Faouzia

Gynécologie - Obstétrique

73, Abdellah Ibnou Nafii - Maârif

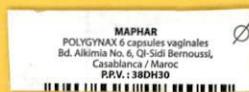
Tél.: 05 22 25 56 94 / 05 22 98 66 11

Gsm: 06 28 56 92 59

Casablanca

Casablanca, Le : 21/03/2023

38.3w



POLYGYNAX

1 Ovule le soir (pendant 6 jours)

PHARMACIE JARDINS POLO
Rajaa SEKKAT
Docteur en Pharmacie
Avenue Atlantide, N° 102 Bis Polo
Casablanca - Tél : 05 22 52 74 00



Dr. Layachi - Tahiri Faouzia

Gynécologie - Obstétrique

73, Abdellah Ibnou Nafii - Maârif

Tél.: 05 22 25 56 94 / 05 22 98 66 11

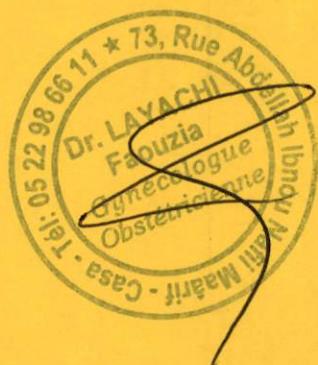
Gsm: 06 28 56 92 59

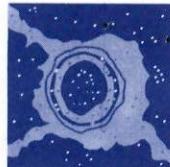
Casablanca

Casablanca, Le : 21/03/2023-----

Mme LAAMARTI Souad

TYPAGE VIRAL





LABORATOIRE D'ANATOMIE ET DE CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES IBN KHALDOUN

Dr. SEKKAT F. Dr. BRITEL A.

FACTURE

FACTURE : 38422

CASABLANCA LE : 28/03/2023

Analyses effectuées le: 22/03/2023

Pour.....: **Mme LAAMARTI SOUAD**

Sur prescription du: Dr LAYACHI TAHIRI. F

Code.....: 3FR2765



Organisme.....: **NC**

Montant Net : 500.00 **Dhs**

Arrêtée la présente facture à la somme de :

CINQ CENTS Dhs 00 Cts

LABORATOIRE DE PATHOLOGIQUES
IBN KHALDOUN
104, Bis Angle Bd. Abdelmoumen et Rue Chatila
Dr. F. SEKKAT
Dr. A. BRITEL

0522.99.37.86 - 0522.99.37.20/21 - الفاكس: 0522.99.37.86
104 bis, Angle Bd Abdelmoumen - 1, Rue Chatila - Casablanca - Tél.: 0522.99.37.20/21 - Fax : 0522.99.37.86

Email : laboratoire.ibnkhaldoun@gmail.com

I.F : 01085932 - Patente : 34772143 - ICE : 001676411000013

Dr. Layachi - Tahiri Faouzia

Gynécologie - Obstétrique

73, Abdellah Ibnou Nafii - Maârif

Tél.: 05 22 25 56 94 / 05 22 98 66 11

Gsm: 06 28 56 92 59

Casablanca



me. AAMARTI Soeado

Bropie du col

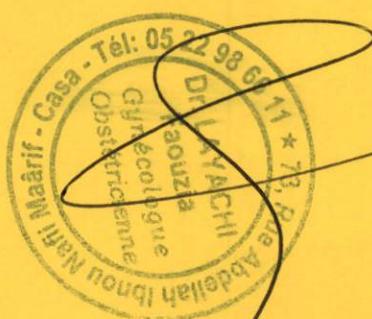
LABORATOIRE DE PATHOLOGIQUES

IBN KHALDOUN

104, Bis Angle Bd. Abdelmoumen et Rue Chatila

Dr. F. SEKKAT

Dr. A. BRITEL



LABORATOIRE D'ANATOMIE ET DE CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES IBN KHALDOUN

Dr. SEKKAT F. Dr. BRITEL A.

DEMANDE D'EXAMEN HISTO - CYTOPATHOLOGIQUE

Ordonnance du docteur :

Nom et prénom : LAAMA RFI SOUAD MR MME MLLE ENF

Age : 01/01/1976

Référence : 3FR2765

Siège et nature du prélèvement : *utérus* *decol*,

Cytologie :

- Frottis de dépistage :- Vagin Exocol Endocol Endometre

- Date des dernières règles :

- Traitements éventuels :

Renseignements cliniques et paracliniques :

surpoids *de* *H&L*
ASW

Radiographies :

LABORATOIRE DE PATHOLOGIQUES
IBN KHALDOUN
104, Bis Angle Bd. Abdelmoumen et Rue Chatila
Dr. F. SEKKAT
Dr. A. BRITEL

Date :

21/03/83

Signature :





LABORATOIRE D'ANATOMIE ET DE CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES IBN KHALDOUN

Dr. SEKKAT F. Dr. BRITEL A.
ANATOMOCYTOPATHOLOGISTES

Nom : LAAMARTI SOUAD

Docteur : LAYACHI TAHIRI. F

Age : 47A ans

Date de réception : 22/03/2023

Organisme : 230322486

Code Patient : 3FR2765

Organe :

RENSEIGNEMENTS CLINIQUES : Biopsie du col – FCV : ASCUS – Zone : iodé (+) à biopsie

L'examen concerne trois fragments biopsiques de bonne taille, d'une muqueuse cervicale, d'allure jonctionnelle dont le revêtement est malpighien, de type métaplasique. Ce revêtement est parfois aminci, ailleurs quelque peu acanthosique. Il est pénétré d'éléments leucocytaires et montre une très discrète hypertrophie nucléaire, sans binucléation avec souvent une certaine clarification cytoplasmique.

Il n'est pas individualisé de parakératose sur ces prélèvements..

Le chorion en regard est oedémateux, modérément congestif, à caractère inflammatoire. Il est infiltré d'éléments inflammatoires polymorphes.

A noter en profondeur, quelques vaisseaux à paroi plus ou moins épaisse.

L'un des fragments correspond à un revêtement malpighien superficiel, pris de façon tangentielle, ne montrant pas d'atypie ni de trouble de maturation.

CONCLUSION :

- Remaniements jonctionnels d'ordre métaplasique et inflammatoires, non spécifiques, sans signe histologique en faveur d'une lésion virale à HPV dans les limites de ces prélèvements
- Absence de malignité sur le matériel examiné.

Signé : Dr. A. LAKHMIRI BRITEL

LABORATOIRE DE PATHOLOGIQUES
IBN KHALDOUN
104, Bd Abdelmoumen et Rue Chatila
Dr. F. SEKKAT
Dr. A. BRITEL